



République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Nombre de conseillers

• En exercice	6
• Présents	6
• Votants	6
• Absents	0
• Exclus	0

Date de convocation : vendredi 18 mars 2022

Date d'affichage : vendredi 25 mars 2022.

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-deux, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

Etaient présents :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.

Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT, Michel TRONCHE et Maxime ZIELONY.

Procuration : néant

Délibération N°09/2022 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le Maire présente le compte de gestion 2021 du budget principal de la Commune de Montmotier dressé par Madame Sylvie DIEUDONNE, comptable public de la trésorerie d'Epinal POINCARE.

Considérant la similarité des écritures du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 entre le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, APPROUVE à **l'unanimité** le compte de gestion 2021.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le

Publié ou notifié

le